

**Programme d'acquisition et de renouvellement de véhicules et matériels divers
pour l'année 2008 - Cessions de véhicules et matériels réformés -
Demandes de subventions**

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Le programme d'acquisition et de renouvellement de véhicules et matériels pour l'année 2008 est préparé sur la base d'une enveloppe financière de 1 140 735 €.

Il repose sur une analyse générale du parc à partir des éléments connus à ce jour. Il est sujet à évolutions en fonction des résultats des contrôles réglementaires ou des accidents survenant en cours d'année. Il peut être étendu, à la faveur des résultats de consultations, à des véhicules dont l'âge ou le kilométrage risquent de générer des surcoûts de fonctionnement ou des immobilisations importantes. Il permet également d'acquérir des nouveaux matériels de façon à adapter les moyens à l'évolution des missions.

Le programme proposé pour l'ensemble des services, est le suivant :

A) Budget principal (Comptes 21.020.2158.511, 21.020.2182.511 et 21.020.2188.511, code service 32000)

Les dépenses totales prévues au BP 2008 sont de 981 735 € se répartissant de la façon suivante :

I - Renouvellement et acquisition de véhicules

Type	Véhicules à acquérir	Estimation
Véhicules 2 roues motorisés	1	6 K€
Véhicules légers de moins de 3,5 tonnes	16	301 K€
Véhicules poids lourds	2	250 K€
Véhicules et engins spécifiques	1	163 K€
Sous-total :		720 K€

II - Renouvellement et acquisition de matériels et outillages

Secteur Espaces Verts	66 K€
Secteur Voirie	66 K€
Autres secteurs d'activité	77,735 K€
Sous-total :	209,735 K€

III - Grosses réparations et renouvellement de gros outillage

Parc Auto	52 K€
-----------	-------

B - Budgets annexes

1 - Service de l'eau (Compte 21.2182.512 budget 02 code service 36100)

1 véhicule léger	15 K€
Petits matériels d'entretien	5 K€
Total	20 K€

2 - Service de l'assainissement (Compte 21.2182.513 budget 03 code service 36200)

2 véhicules légers utilitaires	25 K€
Petits matériels d'entretien	2 K€
Total	27 K€

3 - Service de Soins A Domicile aux Personnes Agées (Compte 21.2182.519 budget 05 code service 50000)

1 véhicule léger	12 K€
Total	12 K€

4 - Service des Forêts (Compte 21.2182.514 budget 06 code service 34000)

1 tracteur	90 K€
Divers matériels forestiers	10 K€
Total	100 K€

Dans le cadre de ce programme, il est prévu l'acquisition de matériels susceptibles de bénéficier de subventions de la part de l'ADEME et de la Région de Franche-Comté.

IV - Cessions de véhicules et matériels réformés

Par ailleurs, la Ville envisage d'organiser, avec un commissaire priseur, une vente aux enchères destinée à céder des véhicules et matériels réformés ou dont elle n'a plus l'utilité (2 roues, berlines, fourgonnettes, fourgons, véhicules PL et spécifiques, matériels espaces verts et travaux publics et divers matériels provenant de l'ensemble des services).

Pour soutenir leur action, la Ville pourra également céder à des associations oeuvrant pour l'insertion dans l'emploi des véhicules réformés et amortis de faible valeur vénale.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme d'acquisition de véhicules et matériels proposé ci-dessus,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir dans la limite des crédits alloués,
- autoriser M. le Maire à solliciter les aides financières de l'ADEME et de la Région de Franche-Comté ou de tout autre partenaire potentiel pour l'acquisition de ces véhicules ou matériels, la Ville de Besançon s'engageant à prendre en charge les financements non acquis,
- autoriser M. le Maire à organiser avec un commissaire priseur une vente aux enchères des matériels et véhicules réformés ou dont la Ville n'a plus d'utilité,
- autoriser l'encaissement du montant de ces ventes,
- autoriser M. le Maire à procéder aux opérations d'ordre relatives à ces ventes,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les actes de cession de véhicules de faible valeur à des associations d'insertion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter ces propositions.

Récépissé préfectoral du 15 avril 2008.